



**COMITE SYNDICAL**

**Du 12 décembre 2018**

**Délibération n° 1**

**Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 23 mars 2018**

**Étaient présents :**

Madame LECLERC, Messieurs NÉRAUD, GARNIER, LELEVE, MARTINET, MALBO, MEYER (suppléant de Monsieur LELEVE),

**Étaient excusés :**

Madame GALZIN, Monsieur BRAUX.

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Après avoir délibéré, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 23 mars 2018 à l'unanimité sans observations.

(adopté)

*Le Président du Syndicat Mixte,*

**Frédéric NÉRAUD**





**COMITE SYNDICAL  
Du 23 mars 2018**



**PROCÈS-VERBAL**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 23 mars 2018 à 15H00 à l'aéroport d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel.

Étaient présents :

Messieurs NERAUD, BRAUX, GARNIER, MARTINET, LELEVE et Madame LECLERC

Étaient excusés :

Messieurs MALBO, THIBERGE, Madame GALZIN

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président NERAUD accueille les participants, et compte tenu des contraintes de certains élus, ouvre la séance par le dernier point figurant à l'ordre du jour portant sur le changement de dénomination de l'aéroport et l'approbation du nouveau logo.

1) Rapport n° 11: Changement de dénomination de l'aéroport et l'approbation du nouveau logo

Monsieur NERAUD rappelle le cadre dans lequel se sont inscrites les réflexions menées par le groupe de travail et présente le projet de nouveau logo et de dénomination de l'aéroport, en précisant que Monsieur GAUDET est favorable à cette nouvelle proposition. Celle-ci permet de répondre à la fois aux nouveaux enjeux de développement de la plateforme tout en respectant l'ancrage historique du Département.

Monsieur NEVO de l'aviation civile précise que le changement d'appellation commerciale de l'aéroport n'aura pas d'impact sur le nom officiel de l'aviation civile qui restera « Orléans Saint Denis de l'Hôtel » sauf à engager des démarches administratives lourdes.

Les appellations techniques « LFOZ » et « ORS » sont inchangées également.

A la demande de Monsieur NERAUD, Monsieur VASSAL présente la maquette du nouveau site internet, revisitée et modernisée : préavis de vol en ligne, météo, cartes de navigation à destination des pilotes, prix des carburants, une nouvelle rubrique « environnement » qui permet de recueillir les réclamations des usagers ou riverains. Le volet hébergement qui dispose d'un lien avec le site de



l'ADRTL est à finaliser, ainsi que les langues étrangères proposées qui seront à développer.

En termes de communication il est envisagé d'organiser sur le site de l'aéroport, l'assemblée générale des maires ruraux le 25 avril prochain ainsi qu'une visite des élus d'Orléans Métropole.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

**2) Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 16 février 2018.**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 16 février 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité sans observation.

**3) Rapport n° 2 : Compte de gestion 2017**

Monsieur le Président demande à Monsieur DEVOS s'il souhaite apporter des précisions sur le compte de gestion 2017 dont les résultats concordent rigoureusement avec ceux du compte administratif. Aucun complément n'étant apporté, Monsieur le Président soumet le rapport au vote du comité syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité sans observation.

**4) Rapport n° 3 : Compte administratif 2017**

Monsieur NERAUD présente les résultats du compte administratif 2017 et commente les évolutions constatées par rapport à 2016.

Au moment du vote Monsieur le Président se retire et Monsieur GARNIER, doyen d'âge de l'Assemblée, prend la présidence et propose d'approuver le Compte Administratif 2017.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'arrêter et d'approuver le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte aux chiffres présentés dans la balance générale qui suit :

LIBELLE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultats antérieurs		419 250,13 €	394,68 €
Operations de l'exercice	Dépenses	3 226 103,86 €	1 793 481,26 €
	Recettes	3 201 634,00 €	1 852 073,46 €
Résultats de l'exercice		-24 469,86 €	58 592,20 €
Résultats globaux		394 780,27 €	58 986,88 €
Restes à réaliser en dépenses		420 139,38 €	0
Résultat s corrigés des restes à réaliser		-25 359,11 €	58 986,88 €

**5) Rapport n° 4 : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2017**

Conformément à l'exposé du rapport, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 58 986,88 € comme suit :

- 25 359,11 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement au compte 1068
- 33 627,77 € en report à nouveau au compte 002



L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

**6) Rapport n° 5 : Participation des membres au budget 2018**

Monsieur le Président donne lecture des différentes participations qui seront demandées aux membres en 2018, qui sont identiques à celles de 2017, à l'exception du Département qui conformément aux statuts finance le déficit de la section d'exploitation.

Orléans-Métropole.....	69 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	101 000 €

Département du Loiret ..... 671 900 €

Monsieur NERAUD précise qu'il va engager prochainement des discussions avec Orléans Métropole afin que la participation financière actuellement apportée puisse être revue à la hausse.

Madame LECLERC confirme que le nouveau Président d'Orléans-Métropole marque un intérêt plus marqué pour l'aéroport. Compte tenu du calendrier budgétaire il serait préférable que les négociations puissent se tenir avant l'été.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**7) Rapport n° 6 : Compte rendu de la délégation du Président en matière de marchés, accords-cadres et avenants**

Monsieur NERAUD présente le tableau de synthèse joint en annexe.

Celui-ci donne lieu à un échange entre les participants suite à la question de Monsieur BRAUX portant sur les dimensions de la piste depuis son allongement : 1600 mètres de long et 30 mètres de large pouvant accueillir des avions jusqu'à 100 places.

Il est donné acte au Président de cette communication.

**8) Rapport n° 7 : Propositions d'investissements 2018**

A la demande de Monsieur NERAUD, Monsieur VASSAL présente les différentes propositions d'investissements pour 2018 dont le montant global s'élève 780 800 €.

Concernant le matériel roulant il est précisé qu'il est envisagé l'acquisition d'un bus d'occasion d'une vingtaine de places pour répondre aux besoins liés aux contraintes de déplacement des passagers sur l'aéroport.

En réponse à la question de Madame LECLERC il est rappelé que certains achats se font par l'intermédiaire du GIP APROLYS Centr'Achats (électricité par exemple) ou par l'UGAP, afin de bénéficier de prix plus avantageux.



Monsieur GARNIER évoque enfin la question du devenir de la propriété du Petit Buisson qui fait l'objet d'un entretien régulier mais qui n'est plus occupée depuis de nombreuses années. Monsieur le Président propose de mener une réflexion sur le sujet en l'étendant à d'autres biens tels que la grange du DHUY qui présente un danger et ne peut être occupée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **9) Rapport n° 8 : Indemnité de secrétariat**

Monsieur le Président donne lecture du rapport concernant l'indemnité de secrétariat. Il est précisé qu'il s'agit d'une régularisation administrative et non financière, les crédits étant prévus chaque année au budget.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **10) Rapport n° 9 : Projet de Budget Primitif 2018**

Monsieur le Président présente le projet de BP 2018 dont le montant s'élève à 3 647 116€ qui donne lieu à précisions ou discussions sur les points suivants :

- Monsieur NEVO représentant de l'aviation civile précise que le terme « subvention » DGAC est impropre dans le cas présent, puisqu'il s'agit de remboursement ou de compensation de frais.
- Concernant l'organisation le 2 juin 2018 des 30 ans de la création du SMAEDAOL, Monsieur VASSAL souhaiterait savoir si ce rendez-vous sera qualifié de manifestation aérienne ou pas, car les contraintes ne sont pas les mêmes.
- Madame LECLERC évoque la possibilité d'acquérir quelques objets publicitaires et plus particulièrement des stylos dans le cadre de la promotion de l'aéroport.
- Monsieur LELEVE demande si le comité syndical s'est fixé des « objectifs de produit » au regard des investissements importants engagés. L'accent est mis sur la nécessité de disposer d'une vision prospective (à 5 ans) justifiant en termes de développement la modernisation de l'aéroport et donnant de la cohérence à l'ensemble des projets portés au niveau du territoire (enjeux COMET, tourisme d'affaires etc.).
- Monsieur VASSAL précise que les travaux d'allongement de la piste ont empêché un recul de l'aéroport par rapport aux autres sites aux enjeux similaires. Il indique également que l'Union des aéroports français a mené une étude sur le sujet qu'il pourra communiquer aux membres.
- Monsieur NERAUD confirme la nécessité de mener cette étude prospective qui permettra de se fixer un objectif et de l'évaluer. Il propose pour mener cette réflexion d'élargir le groupe constitué pour la communication de l'aéroport à Loiret Orléans éco (Monsieur Emmanuel DIAZ) et la SPL Orléans Val de Loire Tourisme (Axel De BEAUMONT).
- Monsieur Jean Philippe MEYER indique par ailleurs avoir fait des démarches auprès de la publication « Aviation Pilotes » afin de proposer à des pilotes de toute l'Europe de venir à Orléans durant les fêtes de Loire. Cette initiative pourrait avoir des retombées économiques non négligeables pour l'aéroport et les territoires proches.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**11) Rapport n°10 : Propositions conditions générales de vente**

Afin de protéger au mieux les intérêts du SMAEDAOL et notamment sur le plan de la responsabilité, il est proposé d'apporter des modifications aux conditions générales de vente.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 17H.

*Le Président du Syndicat Mixte,*

**Frédéric NERAUD**

